
SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE RESILIENCE ET DE COMPETITIVITE
AGRICOLE (PRECA)

APPEL A CONCOURS POUR LA CONCEPTION D'UN LOGO AU PROFIT DU PROJET DE RESILIENCE ET DE COMPETITIVITE AGRICOLE (PReCA)

Le Gouvernement du Burkina Faso a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le « Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PReCA) ». Les domaines prioritaires d'interventions sont les aménagements hydroagricoles, le soutien à la production, l'entreprenariat agricole et le désenclavement des grandes zones de production. Mis en vigueur depuis le 14 janvier 2020, le projet n'a toujours pas de logo. Pour pallier cette situation, il est organisé un concours pour la conception du logo en vue de doter le projet d'une identité visuelle.

I. CAHIER DES CHARGES

La création d'un logo du PReCA devra prendre en compte le cahier de charge suivant :

a. *Objectif du logo*

Les objectifs visés par le logo du Projet sont entre autres :

- ✓ donner une identité visuelle au PReCA,
- ✓ traduire les objectifs et la vision du PReCA.

b. *Caractéristiques du logo*

Le logo doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ✓ la résilience : le logo traduira la résilience recherchée par le PReCA dans le secteur agricole par une maîtrise de l'eau et des technologies de productions pour juguler les contraintes climatiques, pluviométriques ;
- ✓ la compétitivité : avoir un symbole matérialisant la compétitivité agricole notamment dans les filières identifiées
- ✓ la qualité visuelle : graphisme, couleurs, polices de caractères, etc. ;
- ✓ l'originalité et l'unicité : le logo du PReCA ne devra pas être une reprise, même partielle d'un autre logo déjà existant ;
- ✓ la lisibilité : le logo devra être lisible, c'est-à-dire facilement reconnaissable et mémorisable ; mentionner le nom et les initiales du Projet ;
- ✓ la simplicité : la structuration doit permettre d'identifier aisément le logo et de faciliter son ancrage dans la mémoire des partenaires et du public cible.
- ✓ **slogan** : un slogan en adéquation avec la thématique devra être proposé.

c. Dénomination officielle

La dénomination officielle du Projet est : **Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole**, en abrégé **PRéCA**.

d. Exigences techniques

Les logos envoyés devront impérativement respecter les exigences suivantes :

- ✓ être en monochrome et en polychrome ;
- ✓ déterminer un choix de typographie ;
- ✓ comporter au maximum trois (03) couleurs à choisir entre : le rouge, le bleu, le vert, le noir, le blanc ou le jaune, avec précision du pourcentage des mélanges de couleurs ;
- ✓ pouvoir être reproduit en garantissant une qualité optimale pour la version noir blanc.
- ✓ une attention soutenue sera donc portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée ;
- ✓ être sous formats : JPEG, AI, PNG, TIFF ;
- ✓ être transposable sur différents supports de communication.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous sans aucune distinction. En effet, il est ouvert à toute personne, ayant la capacité de concevoir un logo qui répondra aux aspirations du PRéCA, à l'exclusion des membres du jury. Les candidats participent à titre personnel et privé.

Notez-bien :

- **Dans le cas d'un projet réalisé par un groupe de personnes, les créateurs désigneront une personne qui représentera l'ensemble des membres du groupe.**
- **Les personnes mineures qui voudront prendre part au concours devront joindre une autorisation parentale à leur dossier de candidature.**
- **Les propositions de logo seront soumises à un comité de sélection composé de sensibilités pluridisciplinaires. Les membres de ce jury ne peuvent pas prendre part à ce concours de conception de logo.**

III. PROCLAMATION DES RESULTATS ET PRIX

Les résultats seront proclamés par voie de presse ou au cours d'une cérémonie dont la date et le lieu seront communiqués aux candidats. Suivant les critères ci-dessus énoncés, un classement des œuvres sera effectué. Les trois premières œuvres seront primées comme suit :

- 1er prix : 1 000 000 FCFA
- 2ème prix : 500 000 FCF
- 3ème prix : 300 000 FCFA

IV. COMPOSITION DU DOSSIER

La soumission au format papier se fera sur une feuille A4, fond blanc (21 cm x 29.7 cm). Cette feuille est anonyme. Aucune autre mention (nom du participant, signature) ne doit figurer sur le papier, sous peine de rejet de l'œuvre proposée.

Une autre feuille A4 fond blanc (21 cm x 29.7 cm) doit être jointe au logo sur laquelle le participant décrit brièvement en langue française la signification de son œuvre (choix des couleurs, signification des constituants, relation avec le contexte du PReCA). En l'absence de cette description, l'œuvre ne sera pas considérée. Ce document non plus ne doit pas comporter le nom du participant.

Une clé USB comportant le logo sous les formats définis ci-dessus doit être fournie. Chaque candidat(e) peut envoyer deux (02) logos maximum.

Une candidature ne sera jugée complète et recevable qu'après la soumission de l'œuvre sous les deux formats (numérique et papier). Les documents (logo sur A4, description sur A4, et clés USB) doivent être mis dans une enveloppe sur laquelle le participant renseignera les informations suivantes : Nom, prénom, numéro de téléphone et email.

V. CRITERES DE SELECTION

Les propositions seront sélectionnées selon les critères suivants :

- la représentation de la résilience et de la compétitivité de l'agriculture ;
- l'adéquation avec les ambitions du PReCA ;
- leur qualité visuelle (graphisme, couleurs, police de caractères) et la possibilité de les adapter à différents supports ;
- le respect des délais ;
- le respect du cahier de charge ;
- la qualité de la création artistique ;
- l'image positive véhiculée.

En plus des critères de qualité technique et artistique, le jury choisira également le logo gagnant sur la base de l'originalité, la créativité et les conditions requises pour refléter l'image du Projet.

VI. DROITS

La participation au concours implique l'acceptation du fait que les propositions de logo deviennent la propriété exclusive du Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole. Toute personne qui adresse une proposition de logo dans le cadre du concours reconnaît qu'elle en est l'auteur et certifie que sa proposition de logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit.

Le logo gagnant deviendra la propriété exclusive du Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole.

Le lauréat renoncera à ses droits d'auteurs, de reproduction et de diffusion du logo. Aucune utilisation de ce logo ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié de la part du PReCA. Une déclaration de décharge de droits de publicité pour le logo sera signée par le vainqueur dans un délai de dix (10) jours, après réception de la lettre de notification, faute de quoi un autre vainqueur sera désigné. La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires (termes de références) à l'adresse ci-après et aux jours ouvrables, le matin de 7h 30 min à 12h 30 min et l'après-midi de 13h 30 min à 15h 30 min.

Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PReCA), Rue 15.293, Porte 409, Ouaga 2000, Ouagadougou, côté ouest du monument des martyrs, téléphone : 25 37 64 21 / 63 17 00 36 / 70 37 74 94 / 78 85 65 85, E-mail : procurement.PReCA@gmail.com.

VIII. DEPOT DES DOSSIERS

Les œuvres imprimées en 04 exemplaires sur papier A4 et en version numérique sur clé USB doivent être déposées sous pli fermé au plus tard le **15 novembre 2021** au Secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PReCA), Rue 15.293, Porte 409, Ouaga 2000, Ouagadougou, côté ouest du monument des martyrs, téléphone : 63 17 00 36 / 70 37 74 94 / 78 85 65 85, E-mail : procurement.PReCA@gmail.com

Ouagadougou, le 27 Octobre 2021

Le Chargé de Projet du PReCA



Edouard SANOU